DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024.01.05

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION: 22 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION: 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents: Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

Excusés: Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Annick MONLON et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

<u>Objet de la délibération</u> : Projet de désimperméabilisation des cours d'école – demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de programmer la désimperméabilisation des cours d'école de Lancié.

Il convient donc de financer ce projet dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :

Montant des travaux prévus : 159 285.20 € HT

Financement:

Aide de l'agence de l'eau au taux de 50%
Autofinancement
79 642.60 €
79 642.60 €

décide de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée une aide

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Jacky MENICHON La secrétaire, Christiane PESCE